

lui firent leurs promesses de mieux vivre, et d'être fidèles à leurs résolutions de persévérance. Le lendemain, toute la paroisse se consacrait au Sacré-Cœur.

C'était le prélude d'un événement qu'on pouvait attendre comme une récompense divine, pour la bonne volonté déployée par tous et comme l'heureux fruit des enseignements tombés du haut de la chaire de vérité.

Le 3 novembre, en effet, Saint-Justin optait pour la prohibition, par un vote de 155 contre 1.

Le troisième événement, qui suivit de près les deux autres, fut la bénédiction d'une statue érigée sur la place de l'église, en l'honneur du Sacré-Cœur. Cette bénédiction eut lieu le soir du 14 novembre, et fut faite par M. l'abbé Laflèche, curé de Saint-Paulin.

A cette occasion, le R. P. Lelièvre, M. le docteur Coulombe et M. l'abbé Joseph Gélinas prirent, tour à tour, la parole pour féliciter la paroisse de ses heureuses initiatives sociales et religieuses, et pour l'encourager à poursuivre le cours de ses progrès édifiants.

Souhaitons que l'exemple de Saint-Justin, s'ajoutant à tant d'autres, amène au Sacré-Cœur toutes nos belles paroisses, où l'esprit de foi prédispose si bien les âmes à recevoir avec joie la belle et salutaire doctrine de la royauté du Sacré-Cœur de Jésus.

LA PROHIBITION AUX TROIS-RIVIÈRES

La campagne entreprise pour l'établissement, aux Trois-Rivières, du régime prohibant la vente des liqueurs enivrantes s'est terminée samedi, le 4 décembre, par une des plus brillantes victoires que les chefs et les soldats de la tempérance aient encore remportées chez nous, contre les forces tenaces de toutes les espèces de gens qui vivent, s'alimentent, s'abreuvent et profitent de l'alcool.

Et l'on sait déjà, du reste, que cette victoire a été chaudemment disputée.

De part et d'autre, on a fait donner toutes les forces disponibles : le scrutin, qui a duré trois jours et demi, a amené au bureau de votation la presque totalité des électeurs inscrits, même les femmes, au grand scandale — inexplicable — de certaines feuilles antiprohibitionnistes ; et si la disparition des débits d'alcool des Trois-Rivières a été votée par une majorité de 461 voix, personne ne pourra prétendre, cette fois-ci, que c'est dû à l'abstention des adversaires du mouvement de Tempérance.